



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Section I - MF
Environnement
☎ : 04.90.67.70.30
☎ : 04.90.67.70.09
Doc : AP modificatif

SOUS-PREFECTURE DE CARPENTRAS

ARRETE

N°164 du 10 OCT. 2002

**modifiant l'arrêté préfectoral n° 173 du 11 décembre 1997
portant autorisation de poursuite d'exploitation de carrière ainsi
que son extension et ses installations annexes à MAZAN et
MALEMORT DU COMTAT par la société LAFARGE PLATRES.**

**Le préfet de Vaucluse
Officier de la Légion d'Honneur**

- Vu** le code minier et notamment son article 107 ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris pour l'application de la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement codifiée par le livre V du code de l'environnement et notamment son article 20 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 173 du 11 décembre 1997 portant autorisation de poursuite d'exploitation de carrière ainsi que son extension et ses installations annexes à MAZAN et MALEMORT DU COMTAT par la société LAFARGE PLATRES ;
- Vu** le courrier de la société LAFARGE PLATRES en date du 4 juillet 2002, sollicitant une modification de l'état parcellaire joint à l'arrêté préfectoral du 11 décembre 1997 susvisé ;
- Vu** le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 21 août 2002 ;

Vu l'avis de la commission départementale des carrières du Vaucluse réunie le 17 septembre 2002 ;

Considérant que le déplacement d'une portion de la route départementale n° 158 a généré un nouveau découpage de certaines parcelles incluses dans le périmètre autorisé ;

Considérant que la limite d'exploitation et la surface exploitée demeurent strictement identiques à celles initialement prévues et autorisées ;

Vu l'arrêté préfectoral SI 2002-08-30-0030 PREF portant délégation de signature au sous préfet de Carpentras ;

A R R E T E :

Article 1er :

Les annexes 2et 3 de l'arrêté préfectoral n° 173 du 11 décembre 1997 susvisé sont remplacées par les annexes 2 et 3 du présent arrêté.

Article 2 :

A l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 173 du 11 décembre 1997 susvisé, la phrase « 73 ha 24 a 77 ca dont 68,6 ha seront exploités » est remplacée par « 70 ha 44 a 88 ca dont 68,6 ha seront exploités ».

Article 3 :

A l'article 2 et à l'article 3b de l'arrêté préfectoral n° 173 du 11 décembre 1997 susvisé, les mots « n° 97/01 du 23 septembre 1997 » sont remplacés par « n° 97/01 modificatif juin 2002 ».

Article 4 :

Une copie de présent arrêté devra être tenue sur le carreau de la carrière, à la disposition des autorités chargées d'en contrôler l'exécution.

Une copie de cet arrêté sera déposée dans les mairies de Mazan et Malemort du Comtat et pourra y être consultée.

D'autre part, un extrait de l'arrêté devra être affiché dans les mairies précitées pendant une durée minimal d'un mois ; un procès verbal de l'accomplissement de ces formalités sera adressé à la sous-préfecture de Carpentras, par les soins des maires.

CARRIERE DE MAZAN
ANNEXE III
PARCELLES CONCERNEES PAR LE RENOUELEMENT ET L'AUTORISATION
DE LA CARRIERE
MODIFICATION FAISANT SUITE A L'ECHANGE DE PARCELLES
ENTRE LE DEPARTEMENT ET LAFARGE PLATRES

2002

Code commune	Code parcelles	Surf. Cadastre	Facies	Surf. Occupée	
84.070	A	294	2 360	CARRIERE ACTUELLE	2 360
84.070	A	306	1 790	AUTORISATION ACTUELLE	1 790
84.070	A	307	20	AUTORISATION ACTUELLE	20
84.070	A	308	3 210	AUTORISATION ACTUELLE	3 210
84.070	A	309	5 450	AUTORISATION ACTUELLE	5 450
84.070	A	310	4 000	AUTORISATION ACTUELLE	4 000
84.070	A	311	1 527	CARRIERE ACTUELLE	1 527
84.070	A	312	2 070	CARRIERE ACTUELLE	2 070
84.070	A	314	3 507	CARRIERE ACTUELLE	3 507
84.070	A	315	1 928	CARRIERE ACTUELLE	1 928
84.070	A	316	1 814	CARRIERE ACTUELLE	1 814
84.070	A	317	876	CARRIERE ACTUELLE	876
84.070	A	318	1 320	CARRIERE ACTUELLE	1 320
84.070	A	322	3 673	CARRIERE ACTUELLE	3 673
84.070	A	323	1 950	CARRIERE ACTUELLE	1 950
84.070	A	324	4 760	CARRIERE ACTUELLE	4 760
84.070	A	325	284	CARRIERE ACTUELLE	284
84.070	A	326	1 730	CARRIERE ACTUELLE	1 730
84.070	A	327	360	CARRIERE ACTUELLE	360
84.070	A	328	128	CARRIERE ACTUELLE	128
84.070	A	329	28	CARRIERE ACTUELLE	28
84.070	A	330	401	CARRIERE ACTUELLE	401
84.070	A	331	5 410	CARRIERE ACTUELLE	5 410
84.070	A	332	7 500	CARRIERE ACTUELLE	7 500
84.070	A	333	7 530	CARRIERE ACTUELLE	7 530
84.070	A	334	1 500	CARRIERE ACTUELLE	1 500
84.070	A	335	39 900	CARRIERE ACTUELLE	39 900
84.070	A	336	3 750	CARRIERE ACTUELLE	3 750
84.070	A	337	3 050	CARRIERE ACTUELLE	3 050
84.070	A	339	3 510	CARRIERE ACTUELLE	3 510
84.070	A	340	6 040	CARRIERE ACTUELLE	6 040
84.070	A	341	28 540	CARRIERE ACTUELLE	28 540
84.070	A	342	5 520	CARRIERE ACTUELLE	5 520
84.070	A	343	41 480	CARRIERE ACTUELLE	41 480
84.070	A	344	14	CARRIERE ACTUELLE	14
84.070	A	345	25	CARRIERE ACTUELLE	25
84.070	A	346	7 060	CARRIERE ACTUELLE	7 060
84.070	A	347	7 210	CARRIERE ACTUELLE	7 210
84.070	A	348	16	CARRIERE ACTUELLE	16
84.070	A	349	1 010	CARRIERE ACTUELLE	1 010
84.070	A	350	4 420	CARRIERE ACTUELLE	4 420
84.070	A	351	9	CARRIERE ACTUELLE	9
84.070	A	352	6 490	CARRIERE ACTUELLE	6 490
84.070	A	353	1 440	CARRIERE ACTUELLE	1 440
84.070	A	354	4 190	CARRIERE ACTUELLE	4 190
84.070	A	355	3 320	CARRIERE ACTUELLE	3 320
84.070	A	356	3 730	CARRIERE ACTUELLE	3 730
84.070	A	357	7 720	CARRIERE ACTUELLE	7 720
84.070	A	358	30 510	CARRIERE ACTUELLE	30 510
84.070	A	359	14 400	CARRIERE ACTUELLE	14 400
84.070	A	360	20 670	CARRIERE ACTUELLE	20 670